

Nom commercial: Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

Version: 32 / FR

remplace la version: 31 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 23.07.21

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH & Co. KG

Warendorfer Strasse 21

59075 Hamm

No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00

No. Fax +49 (0) 2381 963-849

Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612

France: + 33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle, 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one, 2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol, Peut produire une réaction allergique.

Informations complémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol

No. CAS 126-86-3

No. EINECS 204-809-1

Numéro 01-2119954390-39

d'enregistrement

Concentration >= 0,1 < 1 %

Nom commercial: Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

Version: 32 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 31 / FR

Date d'impression 23.07.21

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1B	H317
Aquatic Chronic 3	H412

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

No. CAS 2634-33-5

No. EINECS 220-120-9

Concentration < 0,05 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317 $\geq 0,05$ %**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

No. CAS 2682-20-4

No. EINECS 220-239-6

Concentration < 0,0015 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 2	H330
Skin Corr. 1B	H314
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
Skin Sens. 1A	H317
Acute Tox. 3	H311
Eye Dam. 1	H318

Voie d'exposition: Exposition par inhalation

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 10
Skin Sens. 1A H317 $\geq 0,0015$ %**Notent**

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Éloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

Nom commercial: Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

Version: 32 / FR

remplace la version: 31 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 23.07.21

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable,

Nom commercial: Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

Version: 32 / FR

remplace la version: 31 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 23.07.21

terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10 Des liquides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Nom commercial: Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

Version: 32 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 31 / FR

Date d'impression 23.07.21

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Matériau approprié caoutchouc butyle

Épaisseur du gant \geq 0,5 mm

Temps de pénétration \geq 120 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide

Couleur blanc

Odeur caractéristique

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur 8

Concentration/H₂O 100

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur $>$ 60 °C

inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Nom commercial: Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

Version: 32 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 31 / FR

Date d'impression 23.07.21

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur	env. 1,168			kg/l
température	20	°C		

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

Temps d'écoulement

Valeur	26	à	40	s
température	20	°C		
méthode	DIN 53211 - 6 mm			

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Elément non volatile**

Valeur	46,7	%
méthode	valeur calculée	

10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.4. Conditions à éviter

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions

Nom commercial: Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

Version: 32 / FR

remplace la version: 31 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 23.07.21

exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

Espèces rat
 DL50 1193 mg/kg

isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle

Espèces rat
 DL50 120 mg/kg
 méthode EPA
 Source 1 (reliable without restriction)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

Espèces rat
 DL50 242 mg/kg
 Source 1 (reliable without restriction)

Toxicité aiguë par inhalation

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

Espèces rat
 CL50 0,1 mg/l
 Durée d'exposition 4 h
 Administration/Forme Poussières/Brouillards
 Source 1 (reliable without restriction)

Corrosion/irritation cutanée

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

Nom commercial: Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

Version: 32 / FR

remplace la version: 31 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 23.07.21

évaluation Irritant pour la peau.

isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle

évaluation Provoque des brûlures.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

évaluation Irritant pour les yeux.

2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

évaluation Provoque de sévères brûlures caustiques à la peau et aux yeux.

sensibilisation

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

Substance de référence 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol

évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle

évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Nom commercial: Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

Version: 32 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 31 / FR

Date d'impression 23.07.21

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les poissons (Composants)**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

Espèces	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
CL 50	2,18	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

Espèces	Daphnia magna	
EC50	2,94	mg/l
Durée d'exposition	48	h

2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol

Espèces	Daphnia magna	
EC50	91	mg/l
Durée d'exposition	48	h

isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	0,044	mg/l
Durée d'exposition	21	d

Toxicité pour les algues (Composants)**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

EC50	0,157	mg/l
Durée d'exposition	96	h

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Biodégradabilité (Composants)**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

évaluation	Fácilmente biodegradable.
------------	---------------------------

isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle

évaluation	Fácilmente biodegradable.
------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Nom commercial: Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

Version: 32 / FR

remplace la version: 31 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 23.07.21

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Code de déchets CEE	200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE	080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
---------------------	--

résidus séchés

Code de déchets CEE	080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111
---------------------	---

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	---

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport

Nom commercial: Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

Version: 32 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 31 / FR

Date d'impression 23.07.21

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport maritime et aérien.	N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE) 0,8 % 9 g/l

16. Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

abréviations

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Nom commercial: Hesse COOL-COLOR HB 65285-9010

Version: 32 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 31 / FR

Date d'impression 23.07.21

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA - International Air Transport Association
IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level
LOEL - Lowest Observed Effect Level
NOAEL - No Observed Adverse Effect Level
NOEC - No Observed Effect Concentration
NOEL - No Observed Effect Level
OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development
VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (***). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.